



Compte rendu de l'Assemblée Générale
du 25 juin 2020
à l'Abbaye aux Dames de Saintes

Membres du CA physiquement présents : MM Henniquau Agnès (Présidente), Robert Vincent (Directeur), Crespi Victor (Trésorier), Saint-Pol Frédéric (Trésorier adjoint), Pellegrin François (Secrétaire adjoint), Rouyer Jérôme (Délégué du personnel), Métratone Alexandre, Sarrazin Laurent, Brignon Christian (Secrétaire de séance) **Membres du CA présents en visio conférence :** Desmoulins Philippe, Taillebourg Guillaume, Laurent Philippe, Bourdin Katia (Région Nouvelle Aquitaine) **Membres du CA représentés :** MM Mohsen Raymond (procuration à Agnès Henniquau), Redureau Denis (Procuration à Frédéric Saint-Pol)

Egalement présents : M. Stéphane Grandet (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés), M Kindt Romain (Crédit Mutuel de Saintes), 10 salariés (7 de l'agence de Saintes et 3 de l'agence de Limoges en visioconférence)

Adhérents présents ou représentés : 34

Nombre de voix : 35 (34 adhérents et 1 représentant du personnel membre du CA)

Ordre du jour :

- Rapport moral de la Présidente (vote)
- Bilan d'activités de l'année 2019
- Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes.
- Résultats de l'exercice 2019, Rapport sur les conventions réglementées (vote)
- Affectation du résultat (vote)
- Désignation du commissaire aux comptes suppléant (vote)
- Activités 2020 et situation liée au Covid19
- Présentation du budget prévisionnel 2020 et du correctif de mai 2020
- Présentation du budget d'investissements 2020
- Montant des cotisations 2021 (vote)
- Questions diverses
- Vote de confiance
- Election du nouveau Conseil d'Administration et du bureau

Début de séance : 18h 10

Après les différents réglages liés au dispositif informatique mis en place pour gérer cette assemblée en respectant les règles sanitaires imposées, la Présidente salue les participants venus à Saintes et tous ceux qui se sont joints en visio-conférence puis elle rappelle l'ordre du jour.

1 Rapport moral de la Présidente (cf. Annexe 1 en pièce jointe)

Le Projet Associatif 2017-2020 arrivant à son terme, la Présidente peut affirmer que ses objectifs ont été largement atteints : 400 adhérents sur 9 des 11 départements de la Nouvelle Aquitaine, une progression de 40% de nos activités avec la création de l'agence de Limoges, une augmentation de 37% de notre chiffre d'affaire avec presque 1000 sorties de matériel. L'inventaire des lieux scéniques recensait, fin 2019, 694 salles et l'expertise en aménagement de salles a contribué à l'accompagnement de 66 projets. Le secteur formation a connu une progression de 80% de son chiffre d'affaire en 2019 et formé, depuis sa création, plus de 250 techniciens. La mise en place d'une formation longue certifiante, l'année écoulée, conforte la reconnaissance régionale de l'APMAC dans le domaine de la formation. L'aménagement de la grande halle devrait permettre de développer ce secteur et de créer un CFA spécialement dédié aux techniques du spectacle. La bonne gestion financière et la maîtrise des charges permettent une capacité d'autofinancement de 60% et ont donné un résultat positif. La Présidente remercie ensuite toutes les collectivités qui soutiennent et qui financent ce développement : la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de Saintes et la Ville de Saintes avec qui la convention de mise à disposition des locaux a été renouvelée pour 12 ans. Un nouveau projet associatif doit être rédigé pour les prochaines années en tenant compte du nouveau rayon d'action de l'APMAC, des souhaits et de l'évolution des pratiques culturelles de ses adhérents. Elle met ensuite l'accent sur l'importance du rôle de l'APMAC, en ces moments difficiles, à soutenir les acteurs du spectacle vivant et du monde de la culture très affectés voire en grande précarité. Elle ne peut évaluer actuellement les conséquences liées à la situation sanitaire mais tout va être mis en œuvre pour assurer la reprise.

Le rapport moral est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Madame Katia Bourdin (Région Nouvelle Aquitaine) prend ensuite la parole pour affirmer son plein soutien à l'APMAC et à toutes les actions entreprises.

2 Bilan d'activités de l'année 2019 (Cf. Annexe 2 en pièce jointe)

Le Directeur présente un bilan sous forme PowerPoint et donne les chiffres et les précisions pour chaque secteur d'activité :

Adhérents : 404 (305 structures privées 99 structures publiques)

Parc matériel : 986 sorties (561 sur Saintes 425 sur Limoges) dont 60% pour un panier inférieur à 150€

Interventions : 212

Intervenants : 28 (4665 h soit 2,9 ETP) et 12 (salariés à Temps Plein)

Inventaire lieux scéniques : 694 recensés (47 nouveaux, 48 mises à jour). Un réseau se constitue peu à peu et le Directeur énumère les partenaires de plus en plus nombreux sur les 11 départements de la Nouvelle Aquitaine qui collaborent activement au recensement des salles.

Conseil en aménagement de salles : 2 dossiers terminés 10 en cours et 7 nouveaux

Formation : 12 formations courtes et 1 formation longue certifiante

Des formations gratuites des bénévoles sur Saintes et Limoges (où une salle a été aménagée)

Son chiffre d'affaire est de 66k€ (augmentation de 63% par rapport à 2018)

Le nombre d'heures de formation augmente car il y a de plus en plus de stagiaires.

Communication : L'anniversaire des 40 ans a regroupé 200 personnes, une journée des métiers du spectacle a été organisée, le site fonctionne bien et est mis à jour régulièrement, les réseaux sociaux recensent de plus en plus d'abonnés, 3 lettres d'information sont diffusées. Un visuel a été créé pour les véhicules utilitaires.

Investissements : Poursuite du plan de 260k€HT sur 4 ans ; avec l'achat de nouveaux matériels, de véhicules utilitaires décorés par des artistes plasticiens), l'aménagement des locaux à Limoges et le début des travaux de la Grande Halle.

Personnel : 543 heures de formation, recrutement de deux personnes à Limoges et d'une à Saintes, mise en place de l'annualisation pour toute l'équipe après signature d'un accord d'entreprise (voir organigramme sur PowerPoint)

3 Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes. (Cf. Annexe 3 en pièce jointe)

M. Grandet présente un PowerPoint reprenant les comptes 2019. Le point le plus important est la baisse des produits (3%) par rapport à 2018. Celle-ci n'est pas due à une baisse de l'activité, mais à la modification de l'application de la TVA et à une subvention exceptionnelle de 60K€ reçue en 2018 de la Région Nouvelle Aquitaine pour assurer un fond de roulement de la trésorerie. Le commissaire aux comptes note une augmentation générale des prestations, des charges stables et maîtrisées et les fonds de réserve en hausse.

Les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association. A ce jour, la situation sanitaire ne remet pas en cause la capacité de la continuité des activités futures de l'APMAC même si l'impact de la crise sanitaire ne peut en être calculé.

Les comptes présentés par M. Grandet sont soumis au vote de l'Assemblée

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 34

Les comptes 2019 sont approuvés par l'Assemblée Générale

4 Résultats de l'exercice 2019, affectation du résultat :

Suite à la présentation des comptes par M. Stéphane Grandet, la Présidente soumet au vote de l'assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2019 au report à nouveau du budget 2020

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 35

Le Résultat de 30 423 € est affecté au report à nouveau du budget 2020

5 Rapport sur les conventions réglementées :

Aucune convention réglementée n'est soumise à l'Assemblée Générale

6 Désignation du commissaire aux comptes suppléant :

Il y a obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant. La Présidente propose le Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés. Cette proposition est mise au vote de l'Assemblée

7 Activités 2020 et situation liée au Covid19 : (Cf. Annexe 4)

Dès le 17 mars, les établissements ont été fermés, l'équipe a été mise en activité partielle. Le télétravail s'est organisé pour l'équipe administrative, les personnels des ateliers sont restés chez eux. La validation de l'activité partielle a été reçue. Un avenant pour sa prolongation est à l'étude. Les activités inventaire et formation ont partiellement continué et la majeure partie des formations ont été décalées.

Il n'y a eu aucune activité depuis 3 mois sur les parcs de Saintes et de Limoges, mais un gros travail de mise à jour et d'harmonisation a été fait entre les deux agences notamment sur les catalogues. A partir du 12 mai, le personnel est revenu pour retrouver ses marques et effectuer des opérations de maintenance. Chaque personnel a eu l'occasion de retrouver son poste même partiellement et respecte le protocole sanitaire interne.

Les prévisions de reprise restent de la fiction mais l'APMAC envisage 15 % d'activité en juillet, 15% en août, 30% en septembre puis une reprise normale en octobre. L'équipe de salariés est mobilisée et tout est prêt pour la reprise. A la suite du dénouement des élections municipales, la mission de conseil est bien sollicitée.

Frédéric Saint-Pol demande la parole et relate l'opération « Musique à la fenêtre » qui s'est déroulée durant le confinement. Cette collaboration entre l'Abbaye aux Dames et l'APMAC a permis deux fois par semaine, la diffusion depuis le clocher de l'Abbaye, de concerts d'une vingtaine de minutes. Une expérience unique qui a été très appréciée des Saintais.

8 Présentation du budget prévisionnel 2020 et du correctif de mai 2020 (Cf. Annexe 5)

Le Budget prévisionnel 2020 est présenté par le Trésorier, Victor Crespi. Il est à noter une augmentation conséquente du budget qui s'explique par la valorisation de la mise à disposition des locaux de Saintes depuis la signature du renouvellement de la convention à l'été 2019 chiffrée à hauteur de 129 304 €. Nous observons une stabilisation des subventions.

Correctif du BP 2020 de mai 2020 : Le trésorier explique que le Budget 2020 voté par le CA en novembre 2019 a dû être réactualisé en mai 2020 compte tenu de la pandémie. Le Chiffre d'affaire a été revu à la baisse globale de 57%, avec un arrêt de l'activité prévue entre mars et juin, puis un redémarrage à 15 % en juillet et en août puis de 30 % en septembre. Une baisse des cotisations de 38 % est également prévue liée au fait que la plupart des adhérents acquittent leur cotisation au moment de réserver du matériel.

La confirmation des subventions d'exploitation nous permet de limiter le déficit prévu à moins de 50k€

Point trésorerie : On garde une trésorerie positive grâce à la subvention exceptionnelle de 60k€ dédiée au fond de roulement reçue fin 2019. Il est cependant impératif que l'activité reprenne progressivement à partir du mois d'août.

9 Budget d'investissement 2020 (Cf. Annexe 6)

En 2020 il est prévu des investissements à hauteur de 25k€ sur le reliquat du plan d'investissement 2018-2021, notamment des projecteurs LED, un véhicule à Limoges, et les travaux d'aménagement de la grande Halle à Saintes. Un investissement en matériel numérique est également prévu avec l'aide d'une subvention de la CDA de Saintes obtenue dans le cadre d'un appel à projet d'Economie Sociale et Solidaire

10 Montant des cotisations 2021 (Cf. Annexe 7)

La Présidente rappelle le taux des cotisations appliqué à ce jour aux collectivités (100€) et aux structures de droit privé ou de droit public (40€) quelle que soit leur taille. Ces tarifs étant apparus injustes au Conseil d'Administration, celui-ci a mis en place une commission pour trouver une méthode de calcul simple et plus équitable.

La Présidente présente la méthodologie du calcul des cotisations adopté par le CA lors de sa dernière session du 24 mai 2020 :

A compter du 1^{er} janvier 2021, les adhérents seront répartis en trois catégories d'adhérents et classés en 4 tranches suivant l'importance démographique pour les collectivités et le budget des activités culturelles pour les autres structures.

Catégorie A : Collectivités territoriales

- Tranche 1 : de 0 à 5000 habitants
- Tranche 2 : de 5000 à 15000 habitants
- Tranche 3 : de 15000 à 40000 habitants
- Tranche 4 : plus de 40000 habitants

Catégorie B : Établissements scolaires - Montant unique quelle que soit leur taille

Catégorie C : Structures de droit privé ou de droit public

Etabli selon le budget dédié à la culture fourni à titre déclaratif par l'adhérent pour l'année N-1

- Tranche 1 : de 0 à 5k€
- Tranche 2 : de 5k€ à 50k€
- Tranche 3 : de 50k€ à 250k€
- Tranche 4 : plus de 250k€

La Présidente précise que l'Assemblée n'a pas à se prononcer sur ces nouvelles modalités de calcul, celles-ci ayant d'ores et déjà été adoptées par le CA.

En revanche, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur le montant des cotisations qui pourra être modifié chaque année. Il est précisé qu'une participation plus importante des grosses structures devrait générer une augmentation des recettes de cotisations qui permettra de limiter les éventuelles augmentations des tarifs de location.

Les propositions de tarifs d'adhésion ci-dessous applicables à chaque catégorie sont faites à l'assemblée :

Catégorie A : Collectivités territoriales

- | | | |
|--|------|------|
| - Tranche 1 : de 0 à 5000 habitants | 80€ | |
| - Tranche 2 : de 5000 à 15000 habitants | 120€ | |
| - Tranche 3 : de 15000 à 40000 habitants | | 200€ |
| - Tranche 4 : plus de 40000 habitants | 320€ | |

Catégorie B : Établissements scolaires Montant unique quelle que soit leur taille **80€**

Catégorie C : Structures de droit privé ou de droit public

- | | |
|-------------------------------|------|
| - Tranche 1 : de 0 à 5k€ | 40€ |
| - Tranche 2 : de 5k€ à 50k€ | 60€ |
| - Tranche 3 : de 50k€ à 250k€ | 100€ |
| - Tranche 4 : plus de 250k€ | 200€ |

Ces propositions de tarifs sont mises au vote de l'Assemblée :

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 34

Les nouveaux tarifs seront appliqués en 2021

11 Questions diverses : Aucune question diverse

12 Vote de confiance :

Comme chaque année, la Présidente explique les modalités du vote de confiance. L'AG doit se prononcer sur le travail effectué par le CA au cours de l'année écoulée.

Le vote de confiance est soumis à l'approbation de l'AG :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 34

L'Assemblée renouvelle sa confiance au CA

13 Election du nouveau Conseil d'Administration

Sachant que Philippe Laurent a annoncé sa démission du CA et qu'aucun membre n'arrive cette année au terme de son mandat, 4 sièges sont à pourvoir au sein du Conseil d'Administration.

La Présidente demande aux 3 candidats de se présenter et passe au vote :

Candidat	Contre	Abstention	Pour
Mme Chupin Julie (IF Irresistible Fraternité)	1	0	34
M. Meillat Charles (Ass Champ libre)	0	0	35
M. Robert Christophe (Centre social de Pons)	0	0	35

Les trois candidats sont élus par l'Assemblée Générale pour intégrer le Conseil d'Administration de l'APMAC qui se compose désormais des 14 membres suivants :

- Brignon Christian (*Les Lapidiales*)
- Chupin Julie (IF Irresistible Fraternité)
- Crespi Victor (*Coconut Music*)
- Demoulin Philippe (*Cie des Singuliers Associés*)
- Henniquau Agnès (*Cie du Moulin Théâtre*)
- Meillat Charles (Ass Champ libre)
- Metratone Alexandre (*Cie Equipages*)
- Mohsen Raymond (*Mairie de Préguillac*)
- Pellegrin François (*Chœur « Amabile »*)
- Redureau Denis (*Festivités Colombiéroises*)
- Robert Christophe (Centre social et culturel de Pons)
- Saint-Pol Frédéric (*Abbaye aux Dames*)
- Sarrazin Laurent (*Fous Cavés*)
- Taillebourg Guillaume (*Festival des Francophonies en Limousin*)

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20h15

Le nouveau CA se réunit à l'issue de l'AG pour élire son nouveau bureau.

La Présidente
Agnès Henniquau

Le Secrétaire Général
Christian Brignon

- [Annexe 1 - Rapport moral de la Présidente](#)
- [Annexe 2 - Bilan d'activités 2019](#)
- [Annexe 3 - Rapport de commissaire aux comptes](#)
- [Annexe 4 - Projets 2020](#)
- [Annexe 5 - Budget prévisionnel 2020 et correctif de mai 2020](#)
- [Annexe 6 - Budget d'investissement 2020](#)
- [Annexe 7 - Tarifs cotisations 2021](#)